

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE AVEC UNE DESTINATION MOBILIÈRE - TARIFS

Tarif N° 67 du 01/04/2026 Conditions du prospectus du 16/09/2024

	Cap + 5 / - 5	(+ 0,4074%/- 0,4074% mensuel) *
	5/5/5 (index E + 0 ,2133)	
Quotité	≤85%	
Tarif de base	5,95%	
Intérêt mensuel	0,4828%	
TARIF PRIME	5,55%	
Intérêt mensuel	0,4511%	

* Si l'intérêt mensuel est < 0,4074% le Cap en + et – est limité au taux d'intérêt mensuel

Conditions du TARIF PRIME

⇒ Le Tarif PRIME n'est d'application que pour les quotités ≤ 85% de la valeur en vente de gré à gré.

+ Cumulatif :

- Revenus nets professionnels de min. €3 500 pour un couple et de €2 000 pour un isolé
- Différence entre le total des revenus et le total des charges > €2 000 pour un couple et > €1 500 pour un isolé, sur base mensuelle
- DSTI < 40%

Trois conditions remplies donnent une réduction de 0,40% (0,0333% mensuel), deux conditions remplies donnent une réduction de 0,20% (0,0167% mensuel) du tarif du base.

⇒ Le TARIF PRIME avec un DSTI entre 40 et 45% :

N'est d'application que pour les quotités ≤85%.

+ Cumulatif :

- Revenus nets professionnels mensuels de min. € 4.000 pour un couple et € 2.500 pour un isolé
- Différence entre le total des revenus et le total des charges > € 2.500 pour un couple et > € 2.000 pour un isolé, sur base mensuelle
- DSTI ≥ 40% et < 45%.

Trois conditions remplies donnent une réduction de 0,40% (0,0333% mensuel), deux conditions remplies donnent une réduction de 0,20% (0,0167% mensuel) du tarif de base

Diminutions	annuel	mensuel	Augmentations	annuel	mensuel
100% assurance solde restant du prime unique via partenaire Credimo	- 0,10%	- 0,0083%	Revenus provenant des Pays-Bas	0,25%	0,0208%
2 * 100% assurance solde restant du prime unique via partenaire Credimo (2 polices séparées)	- 0,20%	- 0,0167%			
Si placement de min. €25.000 en Credo21 (branche21) de Credimo par le consommateur ou ses parents..	- 0,10%	- 0,0083%			

Durée

Durée max. 20 ans

Frais d'expertise au 01/04/2022

▪ Frais d'expertise : coût réel de l'expertise, avec un maximum de €300 par bien immobilier. Si le coût réel de l'expertise est inférieur à €300, le coût est limité au prix réellement pour l'expertise.	€300
▪ Frais d'expertise de la garantie alternative en cas de demande de transfert d'hypothèque, sollicité par le consommateur, sur un autre bien immobilier.	€300

Aucune autre indemnité ou rémunération ne peut être mise à charge du consommateur.

Prospectus et formulaire de demande peuvent être obtenus au siège social ainsi qu'auprès de tous les courtiers Credimo SA.

Credimo NV

Weversstraat 6-10 • 1730 Asse • T +32 2 454 10 10 • info@credimo.be • www.credimo.be

Ondernemingsnummer/Numéro d'entreprise 0407 226 685 • Toegelaten om aan verzekeringen te doen onder het nummer 1665, om de takken 21 (K.B. van 18/04/2002 - B.S. van 03/05/2002 en 07/05/2002), 23 en 26 (B.S. van 09/01/2004 en 09/02/2004) te beoefenen.
Agréée pour faire des opérations d'assurances sous le code 1665, pour pratiquer les branches 21 (A.R. du 18/04/2002 - M.B. du 03/05/2002 et du 07/05/2002), 23 et 26 (M.B. du 09/01/2004 et 09/02/2004).